

Quelle fut l'origine de l'affranchissement des communes ?

Le grand historien Augustin Thierry dans ses *Lettres sur les révolutions des communes*, son *Histoire du Tiers-Etat*, ses *Considérations sur l'Histoire de France*, fait remonter les sources de cet affranchissement à l'époque de la querelle des investitures et de la lutte de la papauté contre l'Empire dans la dernière moitié du XI^e siècle. A ces époques de guerres et de violences continuelles, les villes de la Lombardie et de la Toscane avaient encore (souvenir de la domination romaine) des dignitaires nommés *consuls* ; elles s'organisèrent alors et un *Consulat* électif fut établi de concert entre l'évêque et les citoyens.

Ce mouvement ne s'arrêta pas en Italie, il se propagea au-delà des Alpes et dans la Gaule.

Toutefois, sur les deux tiers septentrionaux de la France, ce mouvement pour la formation des habitants en corporation régies par elles-mêmes, eut besoin d'un élément plus puissant que l'élément des cités italiennes ; élément qu'il emprunta aux traditions germaniques.

Dans la Scandinavie dès les temps les plus reculés, les guerriers qui se réunissaient à certaines époques solennelles vidaient ensemble la coupe de l'amitié. Cette réunion se nommait *ghilde*, mot qui signifiait *association*, parce que tous *juraient* alors de se défendre l'un l'autre et de s'entraider comme des frères.

Les Germains, qui l'avaient adoptée des Scandinaves, portèrent cette pratique avec eux dans leurs émigrations et la conservèrent même après leur conversion au christianisme.